



# Restaurateur de peintures de chevalet

## (H/F/X)

Artisanat - Patrimoine

Chef d'entreprise

Durée

3 ans

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Diplôme

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Non



Vous avez un bon coup de pinceau ? Vous êtes amateur / amatrice d'art ou de peinture ? Vous souhaitez restaurer et redonner de l'éclat aux oeuvres d'antan ? Alors pourquoi ne pas devenir Restaurateur de peintures ?

Le Restaurateur et la Restauratrice de peintures de chevalet **nettoient, repeignent, restaurent et contribuent à la conservation d'une oeuvre picturale**. Ils analysent et observent des peintures pour dresser des diagnostics et des interventions. Ils travaillent sur les vernis, les accidents, les déchirures et veillent à prévenir la dégradation de l'oeuvre.

Ils discernent les cas à traiter qui exigent une compétence extérieure de référence. Ils procèdent par étape :

établir un diagnostic précis sur base d'analyses scientifiques et historiques,

---

définir un traitement qui respecte l'intégrité de l'oeuvre,  
établir des devis,  
procéder à la restauration (nettoyer, désinfecter, reconstituer certaines parties manquantes, peindre, dorer, vernir, cirer, recoudre,...),  
consigner les interventions,  
éliminer les causes possibles de détérioration.

Outre le travail de conservation curative et le travail de restauration, les Restaurateurs fournissent également à leurs clients, des conseils de conservation ou d'exposition de l'oeuvre.

Alors si vous souhaitez redonner de l'éclat à votre avenir professionnel grâce à cette formation haute en couleur, rendez-vous dans l'un des Centres IFAPME qui la propose afin de vous y inscrire !

**La pratique en entreprise est obligatoire dans cette formation :**

de préférence via le modèle de **formation en alternance** (<https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance>) : ± 8h de cours en horaire décalé et ± 30h de pratique en entreprise par semaine ; rémunérées.

sinon via un ou des **stages de pratique professionnelle** : pour un total de 500h réparties sur les années de formation ; non-rémunérées.

Ces heures de stages sont réparties comme suit :

180 heures en 1ère année

180 heures en 2ème année

140 heures en 3ème année

**Les heures de chapelle atelier peuvent être comptabilisées dans les heures de stages**

**Débouché(s) métier(s)**

Restaurateur indépendant / Restauratrice indépendante

Employé / Employée dans des ateliers de restauration

Employé / Employée pour des antiquaires, musées, administrations publiques, fabriques d'église ou particuliers

**Débouché(s) future(s) formation(s)**

Restaurateur de meubles anciens (<https://ifapme.be/formations/chef-dentreprise/restaurateur-de-meubles-anciens>)

Antiquaire (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/antiquaire-hfx>)

**Point(s) fort(s)**

Travail en autonomie et en équipe Contact client Créativité Activités variées

**Finalité**

Diplôme de formation de Chef d'entreprise homologué par la Communauté française Certificat de connaissances de base en gestion

---

**Aptitudes**

Le restaurateur de peintures de chevalet doit être responsable d'un point de vue économique. Il doit maîtriser les techniques de conservation des oeuvres et veiller à rester informé sur l'évolution des techniques du métier.

Le restaurateur doit être patient, précis, soigneux, concentré, attentif et organisé. Il doit également être habile de ses doigts et disposer d'une large culture générale et de connaissances en Histoire de l'Art.

---

## Programme

### 1ère année :

- L04/5 Introduction au métier (8h)
- L04/5 Conservation préventive (4h)
- L04/5 Couleur (32h)
- L04/5 Dorure (24h)
- L04/5 Histoire de la peinture et de ses techniques picturales (30h)
- L04/5 Pratique des techniques picturales (32h)
- L04/5 Technologie : support bois (24h)
- L04/5 Technologie : support toile (40h)
- L04/5 Technologie : couche picturale (40h)
- L04/5 Technologie : couche de protection (26h)
- L04/5 Technologie : retouche (12h)
- L04/5 Méthodologie (12h)
- L04/5 Rapport de conservation (20h)
- L04/5 Photographie (12h)
- L04/5 Sciences appliquées (16h)
- L04/5 Pratique démonstrative (20h)
- L04/5 Notions élémentaires de chimie (30h)
- L04/5 Histoire de l'art (30h)
- L04/5 Déontologie et patrimoine (20h)
- L04/5 Chapelle - atelier (180h)

### 2ème année :

- L04/6 Conservation préventive (12h)
- L04/6 Couleur (12h)
- L04/6 Histoire de la peinture et de ses techniques picturales (30h)
- L04/6 Pratique des techniques picturales (32h)
- L04/6 Technologie : support bois (20h)
- L04/6 Technologie : support toile (40h)

---

L04/6 Technologie : couche picturale (40h)  
L04/6 Technologie : couche de protection (28h)  
L04/6 Technologie : retouche (12h)  
L04/6 Méthodologie (12h)  
L04/6 Rapport de conservation (20h)  
L04/6 Sciences appliquées (32h)  
L04/6 Pratique démonstrative (20h)  
L04/6 Histoire de l'art (30h)  
L04/6 Gestion financière, comptable et fiscale - principes généraux (58h)  
L04/6 Droits et assurances - principes généraux (18h)  
L04/6 Chapelle atelier (180h)

### 3ème année :

L04/7 Histoire de la peinture et de ses techniques picturales (30h)  
L04/7 Pratique des techniques picturales (30h)  
L04/7 Méthodologie - suivi du TFE (16h)  
L04/7 Sciences appliquées (16h)  
L04/7 Pratique démonstrative (148h)  
L04/7 Gestion comptable et commercial - spécifique (18h)  
L04/7 Esprit d'entreprendre (12h)  
L04/7 Droit et assurance - spécifique (22h)

---

## Conditions d'admission à une formation pour adultes - CESS

Est admis aux cours l'apprenant ou apprenante qui

satisfait à l'obligation scolaire (<http://www.enseignement.be/index.php?page=24546&navi=22#r%C3%A8gles>)

est titulaire d'un certificat de l'enseignement secondaire supérieur (CESS)

---

## S'inscrire à une formation pour adultes

### Délais et informations

Les inscriptions sont **ouvertes jusqu'au fin octobre**. En cas d'année préparatoire, les inscriptions sont **possibles jusqu'au 15 novembre**. Il est possible de s'inscrire à certaines formations (<https://www.ifapme.be/rentree-janvier>) pendant le mois de **janvier**.

**Des droits d'inscription sont requis**. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 220 et 350€ ou plus.

Prenez contact avec le Centre IFAPME (<https://ifapme.be/centres>) qui organise la formation.

### S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité** ;

une **copie du dernier diplôme** (ou bulletin) obtenu ;

si vous êtes demandeur d'emploi et vous vous inscrivez à une formation à un "métier en pénurie" (<https://ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques-60-formations-ifapme-y-repondent>), une **attestation d'inscription au FOREM** (<https://www.leforem.be/>) pour profiter d'un possible incitant financier.

Après cette inscription, **si l'Alternance est possible pour cette formation**, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.

Pour signer votre convention ou en cas de difficultés, contactez un Service de l'IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivants :

votre carte d'identité

la preuve de votre inscription à la formation.



## Limal

Rue Charles Jaumotte, 7 1300 Wavre (Limal)

010 41 95 82

**Secrétariat :**

Du lundi au jeudi : de 8h à 17h

Le vendredi : de 8h à 16h

010 41 95 73

[centre.wavre@ifapme.be](mailto:centre.wavre@ifapme.be)

### Type d'inscription

Au Centre/lieu de formation

Dispenses partielles

Consultez votre centre pour en savoir plus.

Bon à savoir

Inscription possible jusqu'au 30 octobre de l'année académique concernée.